

COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL DU 15/09/2020

En vert : les décisions du conseil communal (les votes)

En mauve : nos remarques, nos interventions, nos justifications de votes, les interventions de manière plus détaillée et/ou qui ne sont pas actées dans le procès verbal du conseil communal.

1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité

2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Le procès-verbal de la séance antérieure est approuvé à l'unanimité

3. Rapport annuel 2019 de l'écopasseur - Prise d'acte

4. Association de projet "Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Amblève" - Rapport d'activités et comptes annuels 2019 - Approbation

Ce point a été approuvé avec 18 voix « pour » et 3 « abstentions » (CDH+)

5. Assemblée générale ordinaire d'ENODIA scrl du 29.09.2020 - Approbation

Intervention de notre conseiller, Michel Beaufays :

« Comme chacun d'entre nous, j'ai pris connaissance des différents points de l'assemblée générale et j'aimerais faire quelques remarques qui sont aussi des informations pour le public ici présent.

Dans le rapport de gestion du conseil d'administration d'Enodia, sur les comptes annuels, à propos de la structuration du management propre on indique que Madame Bénédicte Bayer a été affectée à temps plein à Nethys. On y lit que, suite aux révélations inhérentes aux indemnités versées par Nethys à certains membres de son comité de Direction - dont Mme BAYER, en mai 2018, mai 2019, et octobre 2019 - Madame Bayer a été licenciée pour **motif grave**.

Simplement, je voulais mettre en évidence que lors de la découverte de ce genre de pratique, j'avais, personnellement, tiré la sonnette d'alarme auprès de la section locale du MR et du PS. On m'avait pris pour un naïf, voir pour un comique et tout le monde, apparemment, trouvait cela normal !

Ici, dans le cadre de l'intercommunale, la participation à ce type de pratique a été sanctionnée par un licenciement pour motif grave...

C'est une première remarque.

Une deuxième remarque à propos des cessions d'actifs des télécommunications. Je cite le rapport

« le caractère définitif et contraignant des accords de cession quant au pôle télécoms pourrait potentiellement exposer le groupe à un risque de contentions long dont l'issue serait incertaine dès lors que Providence n'était pas disposé à résilier de commun accord la convention de vente signée le 23 mai 2019 avec les représentants de l'époque de Nethys ».

Rappelons que ces accords ont fait l'objet, peut-être pas de malversations mais en tout cas d'**oublis de demande d'autorisation** (si on peut appeler cela des oublis).

« Dès lors, en vue d'assurer la préservation d'intérêt général, ainsi que des intérêts du groupe, de ses travailleurs et de ses associés, le nouveau management de Nethys a ouvert en novembre et décembre 2019, des négociations avec le fond d'investissement et

obtenu une amélioration globale des conditions de l'accord de cession initialement conclus par l'ex management de Nethys ».

Le nouvel accord, négocié cette fois, avec l'accompagnement d'une banque d'affaire a été présenté au conseil d'administration de Nethys le 23 décembre 2019 ».

J'aurais voulu savoir si, quelqu'un parmi vous, savait qu'elle était cette banque d'affaire ?
Aucune réponse du collègue.

Je crois que ce serait intéressant de le savoir étant donné que la **commune est tout de même actionnaire de cette intercommunale**. En tant qu'actionnaire, c'est tout de même intéressant de savoir avec qui on travaille. Je ne sais pas si quelqu'un peut me donner la réponse ? *Pas de réponse.*

C'est une des raisons pour laquelle, on prône ici, au mouvement citoyen, de pouvoir aller directement à l'assemblée générale. D'où l'importance, pensons-nous, de se déplacer plutôt que de voter et d'approuver les assemblées générales au conseil (communal).

Par rapport à une réunion d'échange avec les actionnaires : « c'est important, je pense que nous soyons représentés parce que ce serait tout de même dommage que les bénéficiaires de ces actions profitent uniquement aux gros actionnaires, les communes, si elles se groupent, pourraient obtenir des choses.

Ce serait intéressant qu'on prête attention à cet aspect des choses.

Ceci dit, nous avons regardé les différents points (à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale) et notamment le point 12 : une proposition de modification des modalités de rémunération de mandat au sein des organes de gestion. C'était annoncé dans la presse également.

On est reparti, encore une fois, pour **des rémunérations** qui, pour nous, sont **intolérables**. On propose 30 000 euros pour la présidente, 22 400 pour le vice-président, une augmentation des jetons de présence. *J'en ai marre des parvenus*, ce sont des paroles qui résonnent encore dans nos têtes et nous voilà reparti pour une nouvelle série. Il y a grosso-modo 20 ans d'ici, la rémunération d'un échevin se rapprochait plus d'un défrayement que d'une rémunération. Si le législateur a, à juste titre, je le souligne, décidé de donner des rémunérations correctes c'est parce qu'on a estimé que le travail d'un échevin dans des villes comme Liège correspondait à un temps plein. **Nous ne comprenons pas pourquoi les intercommunales deviennent, à nouveau, un moyen, pour les mandataires communaux de s'enrichir !**

Pour information, la rémunération de l'échevin en question, Madame Julie Fernandez-Fernandez s'élevait à 101 021, 60 euros annuels brutes en 2017 (source : <https://www.cumuleo.be/mandataire/6093-julia-fernandez-fernandez.php>)

C'est pour ces raisons que nous avons demandé un vote séparé pour le point 12.

Les points 1 à 11 et le point 13 ont été approuvés à 16 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS)

Point 12 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Enodia : Proposition de modification des modalités de rémunération des mandats au sein des organes de gestion

Ce point a été approuvé à 13 voix « pour » (Liste du Bourgmestre et E. PS) 3 abstentions (CDH+) et 5 voix « contre » (MCS)

Une séance d'échanges aura lieu après l'Assemblée Générale, la commune pouvait y envoyer un représentant.

Michel Beaufays, notre conseiller représentera la commune de Sprimont à l'Assemblée Générale d'Enodia. Il participera également à la réunion d'échanges qui suivra cette assemblée.

6. Fabrique d'Eglise Saint-Remacle de Louveigné - Modification Budgétaire 2020 N°1 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

7. Fabrique d'Eglise Saint-Nom de Jésus de Chanxhe - Modification Budgétaire 2020 N°1 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

8. Fabrique d'Eglise Saint-Remacle de Louveigné - Budget 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

9. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Sprimont - Budget 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à 19 voix « pour » et 2 « abstentions » (MCS)

10. Fabrique d'Eglise Saint-Nom de Jésus de Chanxhe - Budget 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à 20 voix « pour » et 1 « abstention » (MCS)

11. Fabrique d'Eglise La Vierge des Pauvres de Banneux - Budget 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

12. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Florzé - Budget 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à 20 voix « pour » et 1 « abstention » (MCS)

13. Fabrique d'Eglise Sainte-Anne de Lincé - Budget 2021 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

14. Fabrique d'Eglise Saint-Léonard de Sprimont - Budget 2021 - Approbation

Ce point a été voté à 13 voix « pour », 7 « abstentions » (MCS, CDH +, PS) et 1 voix « contre » (MCS)

La participation de la Commune dans les frais ordinaires de culte est fixée à 6.182,35€.
Un subside extraordinaire de 3.500,00€ est demandé pour l'acquisition et le placement de caméras de vidéo surveillance à l'intérieur de l'église.

15. Epicerie solidaire - Résiliation de la convention de partenariat entre la Croix-Rouge, la Commune et le CPAS - Décision

Ce point a été approuvé à 16 voix « pour » et 5 voix « contre »

16. Acquisition d'une parcelle à Adzeux, Allée des Marcassins - Approbation

Plan HP

Ce point a été voté à l'unanimité

17. Demande de SFD SARL représentée par M. ATLAN - Modification de voirie, rue d'Esneux (CV n°15) - Approbation

Comme d'habitude - qu'on en fasse quelque chose

Ce point a été voté à 15 voix « pour » et 5 « absentions » (MCS)

18. Enseignement communal - Prise en charge de 3 périodes d'E.P.C. et du traitement de l'agent y afférent - Décision de principe - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité

19. Extension maison de repos et de soins « L'HEUREUX SEJOUR » rue de Beaufays, 83 à 4140 Sprimont

Une réunion au niveau communal avec les promoteurs du projet sera organisée le 30 septembre 2020.

Questions orales d'actualité

MCS : les rapports du Collège ont été récemment consultés. Serait-il possible d'avoir accès à distance de ces rapports, car par manque de temps ou par soucis d'organisation, il n'est pas toujours possible de se déplacer ?

COLLEGE : la question est enregistrée et une réponse sera donnée ultérieurement.

MCS : concernant l'appel à candidature d'un conseiller en prévention, nous savons qu'un candidat n'a pas été informé qu'il n'avait pas été retenu. Même si ce n'est pas obligatoire, est-ce le seul à ne pas avoir été prévenu ou est-ce l'ensemble des candidats ?

COLLEGE : les courriers ont été signés. Il est vrai que cela peut parfois prendre du temps. Généralement, une première sélection est réalisée sur bases de critères. Un certain nombre de personnes a été retenu pour passer un entretien oral.

Trois personnes ont été retenues et ont finalement ensuite passé une mise en situation, proposée par M. Mouton, conseiller en prévention de chez Mensura.

Après cette épreuve et sur base de l'oral, la décision sera ensuite prise.

Durant cette période, qui peut parfois paraître longue, on attend pour envoyer un courrier aux candidats non retenus car le jury attend de vérifier que les candidats retenus sont finalement les bons.

Généralement la Commune répond aux candidats non retenus que ce soit dans le cadre d'une procédure mais également en cas de candidature spontanée.

Réponse du **COLLEGE** à une question posée par un **conseiller MCS** lors d'un précédent conseil au sujet du subside pour le gala pour Osmose : trois sprimontois, sur les 10 bénéficiaires, ont bénéficié des services d'osmose.

MCS : comment se passe la rentrée scolaire ?

Le COLLEGE : bien, même si cela n'est pas si simple. Les directeurs sont devenus médecins, infirmiers, ..., car doivent répondre à beaucoup de questions et de cas particuliers. Il y a peu d'absentéisme au niveau du corps professoral.

Cela sera compliqué dans les prochaines semaines vu les précautions prises, les écartements en attendant les résultats des tests. On croise les doigts pour cette rentrée particulière.

Sur l'ensemble de la rentrée, les chiffres n'étant pas encore officiels, il y a 18 inscrits en plus, dont 17 en maternelles, sur l'ensemble des écoles par rapport à l'année dernière. Le Collège profite de l'occasion pour tirer son chapeau et remercier les ouvriers qui ont travaillé comme des damnés à l'école de Lincé et à l'école de Fraiture qui disposent à

présent d'un matériel de travail excellent et ce en plus de tous les travaux réalisés habituellement.

MCS : quid de la procédure en cas de cas avéré de Covid dans une classe ? La circulaire n'est en effet pas claire et serait apparemment précisée prochainement car telle quelle elle laisse planer un doute.

Le COLLEGE : selon la circulaire dès qu'il y a deux enfants positifs, on est censé renvoyer tout le monde et procéder aux tests. Cela a peut-être déjà changé vu le nombre de circulaires qui arrivent. Ce n'est en effet pas clair et reste compliqué.

CDH + : qu'en est-il du port du masque au sein du Foyer culturel ? La procédure est-elle indiquée clairement ? Y a-t-il une procédure particulière ? Le port du masque est-il obligatoire pendant toute la période passée au sein de l'établissement ou les mesures de l'Horeca sont-elles applicables ?

Le COLLEGE : cela est clair, il y a des recommandations de la Communauté française et un protocole particulier.

Le masque peut être enlevé dans le respect des normes imposées à l'Horeca et d'autres gestes barrières sont d'applications tels que le public en bulle, pas de service au bar, services à des manges-debout, inscriptions préalables, formulaire encodé relatif à l'évènement.

Cela est bien rappelé à l'intérieur du bâtiment.

CDH + : où en est le dossier du projet d'agrandissement de la bibliothèque ?

Le COLLEGE : le marché a été clôturé en ce qui concerne la désignation de l'architecte et une première réunion a déjà eu lieu. Il faut à présent prévoir le permis d'urbanisme, le marché de travaux. Le début des travaux est estimé en septembre 2021 et la fin en septembre 2022.

Les travaux sont importants notamment puisqu'il est prévu un ascenseur et un agrandissement à l'arrière.

Des solutions sont à présent recherchées pour permettre, au-delà de la bibliothèque de Sendrogne qui restera ouverte, que les lecteurs et ceux qui fréquentent cette bibliothèque puissent continuer à se rencontrer et emprunter des livres.